

Initiatives ministérielles

Deux rapports distincts montrent que partout dans le monde, le coût des appels locaux a augmenté lorsque les gouvernements ont accepté une baisse des tarifs interurbains grâce à la concurrence.

Selon l'organisme représentant les associations de consommateurs européens, établi à Bruxelles, dans la plupart des pays, l'écart dans le coût du service pour les petits et les gros utilisateurs s'élargit.

Dans le rapport en question, publié au début de 1992, on disait que le Canada était un modèle en matière de concurrence. Il est important de remarquer que ce rapport a été publié avant que le CRTC n'annonce sa décision de déréglementer le marché interurbain et avant que ce projet de loi ne soit adopté.

Manifestement, dans le passé, nous prenions les mesures qui s'imposaient. Selon ce rapport, c'est dans les pays qui ont permis le plus vite la concurrence, que le fossé est le plus large entre les petits et les gros utilisateurs, pour ce qui est des coûts.

Il faut donc en tirer la conclusion que la concurrence n'aide ni les consommateurs ni les petites entreprises. Selon l'OCDE, avant qu'on n'ouvre le marché interurbain à la concurrence au Canada, nos entreprises payaient moins pour leurs appels locaux que les sociétés établies aux États-Unis, en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne de l'Ouest, en Autriche et en Grande-Bretagne.

• (1305)

Encore une fois, avant que la concurrence n'apparaisse dans le service interurbain, les tarifs des communications interurbaines à l'intérieur du Canada étaient inférieurs de 15 p. 100 à la moyenne de l'OCDE. Les tarifs des communications d'affaires internationales étaient de 17 p. 100 plus bas que la moyenne de l'OCDE.

Dans le document d'information du gouvernement sur les effets possibles de la concurrence dans le service interurbain, on note que cette concurrence exigera une diminution graduelle de l'interfinancement et, par conséquent, une hausse des tarifs. Ce sont les usagers des services résidentiels et les petites entreprises qui seront plus durement frappés alors que la concurrence profitera aux grandes entreprises. C'est exactement l'argument que nous tentons de faire valoir. À notre avis, les coûts sont plus élevés pour de nombreux habitants des régions éloignées et les gros usagers partout au Canada devraient aider à financer ces régions pour pouvoir y avoir accès, mais le gouvernement ne semble nullement s'en préoccuper.

C'est ce même gouvernement qui répète constamment que la déréglementation permettra aux consommateurs de réaliser des économies. Or, ce ne sera certes pas le cas

pour le consommateur moyen d'une petite région éloignée.

Dans ce même document d'information, le ministère des Communications cite une étude de la maison Peat Marwick, selon laquelle il faudra augmenter, sur une période de cinq ans, les tarifs des communications locales de 13 à 93 p. 100 sur une base annuelle. Cela représente une hausse annuelle allant de 2 à 12 p. 100. Or, ces hausses correspondent tout à fait à celles que demandent B.C. Tel et Bell.

Toujours selon le document du gouvernement: «Ces changements pourraient entraîner une réduction de 2 500 à 7 500 du nombre d'abonnés partout au Canada.»

Ce chapitre va beaucoup plus loin pour limiter les modalités que le Canada pourra imposer à l'avenir. Plus précisément, les législateurs devront s'assurer que les prix demandés pour les services téléphoniques sont fondés sur les coûts financiers «directement liés à la prestation de ces services».

Même si l'ALÉNA permettra le maintien du financement entre nos sociétés de téléphone existantes, nous ne pourrions pas demander aux revendeurs les contributions qui sont nécessaires pour financer le service universel, ce qui serait encore tout à fait conforme aux accords de libre-échange du gouvernement.

Ce projet de loi ne fait rien pour empêcher l'érosion de l'interfinancement. En fait, il encourage la déréglementation sans tenir compte de ses effets sur les consommateurs et sur les petites entreprises au Canada. Il n'y a aucune compassion pour nos personnes âgées, dont un grand nombre ne peuvent s'éloigner de chez elles et pour qui le téléphone est le moyen de communiquer avec leurs proches. Il n'y a pas la moindre compassion.

Je répète au ministre que j'espère que les personnes âgées pourront se présenter devant le comité et se faire entendre.

J'ai ici une annonce d'AT&T parue dans le *Wall Street Journal*. Je voudrais vous lire ce qui est écrit en caractères gras: «En 1993, cette frontière ne sera plus une barrière.» Il s'agit de la frontière canado-américaine.

Ce projet de loi empêche les entreprises étrangères de détenir plus de 20 p. 100 du capital d'une société de téléphone. Nous estimons que cette disposition aurait dû être adoptée il y a longtemps.

Le problème, c'est que cette disposition va être la seule protection que les sociétés de téléphone canadiennes vont obtenir dans ce projet de loi. Ce dernier ouvre toute grande la porte aux revendeurs, et la société AT&T pourrait être considérée comme revendeur aux termes de ce projet de loi. AT&T a toute la capacité excédentaire voulue pour absorber sans mal la totalité des entreprises de téléphone du Canada.